



Négociation d'un Accord de Partenariat Economique Entre l'Afrique de l'Ouest et la Communauté Européenne

Réunion des Négociateurs en Chef

Bruxelles, 17 juin 2009

Relevé des conclusions

Dans le cadre de la négociation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) entre la région Afrique de l'Ouest (AO) et la Communauté européenne (CE), une réunion des négociateurs en chef s'est tenue à Bruxelles le 17 juin 2009. La délégation de l'Afrique de l'Ouest était conduite par les Présidents des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, et incluait les Ministres du Commerce du Nigeria, du Ghana et du Sénégal. Les Commissaires au commerce et au développement de la Commission européenne ont représenté la partie CE.

L'objectif de la réunion était d'examiner les progrès réalisés dans les négociations et de fixer les orientations politiques pour la conclure.

Les parties ont réaffirmé qu'un APE porteur de développement devrait couvrir non seulement le commerce des marchandises et la coopération au développement liée à l'APE, mais également le commerce des services et les règles liées au commerce, y compris l'investissement.

Les parties se sont félicitées des progrès réalisés dans les négociations, plus particulièrement en matière de commerce des marchandises et de coopération au développement liée à l'APE. Afin de permettre aux parties de bénéficier au plus tôt du régime commercial APE et de la mise en œuvre du Programme de l'APE pour le Développement (PAPED), et de soutenir l'intégration régionale de l'AO par la création d'un régime commercial unique, tout en se laissant le temps nécessaire pour continuer les négociations dans les domaines nécessitant encore du travail, les parties ont décidé de suivre une approche en deux phases :

1. une phase intensive de négociation ayant pour objectif de s'accorder en octobre 2009 sur un APE régional couvrant le commerce des marchandises, la coopération au développement liée à l'APE, et certains domaines liés au commerce ;
2. une phase à engager au plus tard en janvier 2010 visant à élargir les négociations afin de couvrir les autres domaines qui viendront compléter l'APE régional.

Un calendrier de travail est joint à cet effet au présent relevé de conclusion. Les parties considèrent que les résultats atteints jusqu'à présent permettront de trouver un accord sur un APE régional avant fin octobre 2009 et s'engagent à le faire à cette échéance.

Concernant le commerce des marchandises, les parties se sont accordées sur la nécessité de poursuivre les négociations en vue d'améliorer l'offre d'accès au marché de l'AO. A cet effet, elles réexamineront cette offre secteur par secteur en recherchant principalement à obtenir un résultat porteur de développement, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver une sécurité juridique vis-à-vis de l'OMC.

Les parties ont eu un échange fructueux sur les questions encore en suspens. Il s'agit notamment de la clause de la nation la plus favorisée, du traitement des prélèvements communautaires, de la clause de non-exécution, et de la sécurité juridique du PAPED, y compris le financement du PAPED à l'échéance de l'accord de Cotonou.

Concernant la coopération au développement liée à l'APE, les parties se sont félicitées des importants progrès réalisés, notamment sur le PAPED élaboré par la région AO. Elles se sont engagées à clôturer les discussions sur l'appui au PAPED lors du séminaire régional prévu à Abuja les 15 et 16 octobre 2009 dans le cadre de la coopération régionale. Ces discussions portent notamment sur les engagements de la Communauté européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou ainsi que sur les instruments pertinents financés par le Budget général de l'UE et des Etats membres de l'UE par le biais de leurs instruments bilatéraux de coopération dans le cadre de l'aide au commerce ainsi que d'autres mécanismes financiers qui pourraient être créés après l'accord de Cotonou.

Les parties ont décidé d'inclure dans l'APE régional une clause de rendez vous ambitieuse pour la négociation des engagements de libéralisation en matière de commerce des services et ont demandé à leurs experts de préparer un calendrier de travail à cet effet. Une première réunion spécifique pour lancer ces négociations sera organisée en janvier 2010 à un lieu qui reste à convenir entre les parties.

Les parties ont reconnu l'importance des règles liées au commerce dans un cadre d'intégration régionale, pour moderniser l'environnement des affaires, pour améliorer la gouvernance économique et pour attirer l'investissement.

Elles ont par ailleurs souligné la nécessité de s'accorder sur des règles d'origines provisoires à l'appui de l'APE régional. A cet effet, elles se sont engagées à conclure d'ici à fin octobre 2009 les négociations en cours sur cette question.

Les négociateurs en chef ont décidé d'inclure la concurrence et l'environnement comme domaines à négocier dans la phase initiale intensive conduisant à l'APE régional et de poursuivre les négociations selon des calendriers fixés dans les clauses de rendez-vous.

ANNEXE
Calendriers

1. Négociations en vue de s'accorder sur un APE régional :

Semaine du 24 juin 2009, Bruxelles : Réunion du secrétariat de la Task Force de Préparation Régionale : progrès sur le PAPED.

Semaines du 13 au 24 juillet 2009, Bruxelles ou Dakar : Réunion de négociation au niveau technique et/ou Hauts Fonctionnaires : Négociation centrée sur l'accès au marché et les règles d'origine. Finalisation des textes marchandises, concurrence, règlements des différends, institutions et dispositions finales.

Septembre 2009, Afrique de l'Ouest : Réunions de négociation et TFPR : Finalisation de l'ensemble des travaux sur l'APE régional, y compris les clauses de rendez-vous incluant des calendriers de négociations pour l'APE complet.

15 et 16 octobre 2009, Abuja : Conclusion du PAPED lors du séminaire régional.

Fin octobre 2009 : Réunion finale de négociation. Paraphe de l'APE régional.

2. Autres réunions liées aux négociations :

Octobre 2009, Abuja : Séminaire Aide au commerce OMC.

3. Négociations en vue de compléter l'APE régional:

Janvier 2010 : Réunion de lancement des négociations sur les services et les autres domaines liés au commerce.